



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.166

Mise en ligne : 25/11/2024

OBJET **Avenant n°1 au marché n°2024-42 relatif aux travaux de création et de rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy - Lot n°6 : Peintures - conclu avec la société BERNIER**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 et notamment son article L.2123-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°2024-149 en date du 7 octobre 2024 relative au marché n°2024-42 passé avec la société BERNIER intitulé « Création et rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy - Lot n°6 : Peintures », pour un montant forfaitaire de 4 635 € HT ;

Considérant que la Commune a engagé, conformément à la décision susmentionnée des travaux de peintures pour la rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy ;

que lors des réunions de chantier, des travaux modificatifs sont apparus nécessaires ;

que ces travaux modificatifs ont une incidence financière sur le montant initial du marché ;

qu'il y a lieu de conclure un avenant n°1 au marché afin de prendre en compte ces modifications ;

Décide **Article 1^{er}**

Un avenant n°1 est conclu au marché n°2024-42 relatif aux travaux de création et de rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy - Lot n°6 : Peintures avec la société BERNIER sise 8, rue des Terres

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20241125-DEC_2024_166-CC
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Registre des décisions du maire - 2024
1141 Avenant -travaux

Décision du maire n° 2024.166

Fortes à Chanteloup-en-Brie (77600) afin de prendre en compte la moins-value de travaux modificatifs apparus nécessaires en cours de chantier.

Les travaux modificatifs représentent une moins-value de 635 € HT. Ainsi, le montant initial du marché de 4 635 € HT est ramené à 4 000 € HT.

Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 25 NOV. 2024

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20241125-DEC_2024_166-CC
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Registre des décisions du maire - 2024
1141 Avenant -travaux